

## Manœuvres dilatoires

### Ou la Direction souffre-t-elle de logorrhée épistolaire?

Quiconque a jeté un œil à sa boîte de courriel récemment n'a pu s'empêcher de constater que trois de ses directeurs avaient pris la plume et, à vrai dire, avec une certaine démesure. L'arithmétique est fort simple à résoudre ici :

A— le syndicat publie un communiqué de 2 pages qui remet en cause la validité du processus d'évaluation formative - CIREPE;

+

B— l'assemblée générale vote trois propositions qui ont pour but de discuter avec la Direction de la mise sur pied d'un processus valable;

= près de deux mois plus tard, la Direction répond avec autour de quinze pages!

Il doit y avoir un grain de sable dans l'engrenage de l'évaluation pour justifier une réponse aussi démesurée... d'autant plus que l'enjeu principal de tout cela, la validité du processus d'évaluation, n'est jamais carrément abordé par nos trois directeurs; ils préfèrent attaquer les messagers plutôt que d'affronter le message. Cela dit, nous pouvons les comprendre.

D'une part, nous l'avons déjà dit, cela fait plus de dix ans que les différents exécutifs syndicaux et de très nombreux professeur-e-s questionnent la validité du processus. La Direction a toujours soutenu que, à son avis, le processus est adéquat, les statistiques du CIREPE à l'appui. Il est déjà dur de reconnaître qu'on fait erreur, imaginez quand des experts nous le démontrent après si longtemps. D'autre part,

### Dans ce numéro :

Manœuvres dilatoires	1
Mot du président	3
Évaluation : suite du dossier	4
Rétablir les faits	7
Colloque Mois de l'histoire des noirs	11
Lettre d'un professeur à son président de syndicat	13

### À venir :

#### Assemblée générale

le lundi 15 février à 18 h  
(local à confirmer)

#### Souper du 40<sup>e</sup>

le 19 février

(voir page 10)

quand on construit une partie de son influence sur la réputation que procurer l'aura d'être pionnier en évaluation de l'enseignement au collégial, on n'a pas envie de voir la baudruche se dégonfler.

Ensuite, les enjeux de l'évaluation dépassent le cadre local. De nombreux autres collèges, une quinzaine, font maintenant affaire avec le CIREPE. Eux aussi vont demander des comptes, eux aussi vont demander à rencontrer leur Direction... qui va se retourner vers nos propres directeurs pour leur demander ce qui se passe. Notons en passant que deux de nos directeurs sont aussi membres du conseil d'administration du CIREPE et l'un est aussi membre du comité exécutif.

Qui plus est, il y a une négociation en cours et il se trouve que, dans le dépôt patronal du mois de décembre, on indique clairement l'intention de lier évaluation, imputabilité et lien d'emploi. Si l'évaluation formative est faite avec si peu de rigueur, on peut se demander où s'arrêtera l'arbitraire.

Maintenant, on peut donc facilement imaginer pourquoi nos directeurs tentent de noyer le poisson en parlant du fonctionnement de la Commission des études et de l'attitude du syndicat, de brandir des menaces à peines voilées envers ceux qui seraient tentés d'adopter les idées de l'assemblée générale des professeurs du collège. Quelles menaces?

« Si vous n'agissez pas comme on vous le demande,

1. nous changerons la composition de la Commission des études;
2. nous pourrions réduire la libération syndicale;
3. nous considérerons que vous manquez à votre devoir de salarié;
4. nous considérerons que vous violez la loi. »

Nous aimerions aussi beaucoup que nos Directeurs comprennent que nous sommes en droit d'être indignés par le fait qu'ils refusent de répondre à nos préoccupations. Elles sont légitimes, ils le savent : des professeur-e-s le répètent depuis 10 ans, elles avaient déjà été identifiées par le consultant engagé par la Direction en 2004 et elles ont été validées par deux expertes indépendantes.

Il y a là des arguments de poids qui demandent que nos Directeurs y accordent temps et efforts au lieu de jouer de l'intimidation. Après tout, relisons les propositions : la demande est de s'asseoir et de discuter d'un processus valide pour le bien de la relation professeur-étudiant. Est-il devenu illégal, au collège Garneau, de chercher à collaborer?

Solidairement vôtre,  
L'exécutif.

# Mot du président

## Perspective et prospective

D'entrée de jeu, paix et bonheur à tous!

Cela dit, principalement dans un contexte de négociation de convention et d'intenses discussions à propos du processus d'évaluation en vigueur dans notre collège, il nous faudra un solide engagement de tous pour réaliser de tels vœux.

L'histoire teinte indubitablement nos actions. Actions dont on chante parfois les mérites, mais qui suscitent aussi quelques fois leurs lots d'injures et d'indignations. S'il nous prenait l'idée d'échapper à ces éventuelles critiques par l'inaction, ce serait là céder à une bien illusoire retraite.

Ainsi dans ce délicat dossier de l'évaluation, pour lequel l'assemblée syndicale a pris d'importantes positions, je peux vous assurer que ce qui justifie et sous-tend notre agir collectif demeure et demeurera l'épanouissement professionnel des professeurs et le mieux être des étudiants qu'ils servent avec zèle et dévouement.

J'entends que bon nombre d'entre nous n'ont pas maille à partir avec le processus d'évaluation tel qu'il se déploie chez nous. Pouvons-nous dire que notre pédagogie se trouve clairement améliorée grâce à ce processus? Cela dit, c'est au nom de tous les autres qui ont souffert, qui souffrent et qui souffriront trop souvent injustement de ce processus que nous invitons la communauté collégiale à entreprendre un dialogue sérieux et constructif visant à trouver dans l'exercice de cette responsabilité collective, une voie qui assure davantage le caractère formatif d'un tel processus. C'est résolument vers cet avenir que nous voulons inscrire ce dialogue.

Bonne session à tous.

Pierre Mercure

## Évaluation : suite du dossier

Le 15 décembre dernier, après en avoir longuement discuté, l'assemblée générale adoptait à l'unanimité trois propositions qu'il est important de rappeler en ce début de session. Ces trois propositions faisaient suite à la réception par l'exécutif des versions finales des rapports des deux expertes mandatées pour analyser le processus tel qu'il se déroule chez nous. Les conclusions de ces rapports avaient été présentées dès le 4 décembre et les rapports eux-mêmes, le 14 décembre par voie électronique. Le présent article a pour but d'expliquer plus en détail chacune des résolutions de l'assemblée générale et de présenter la position de la Direction du collège sur ce dossier. Voici d'abord les trois résolutions.

Considérant que les membres du syndicat des professeur-e-s ont des motifs raisonnables de remettre en question la crédibilité du processus d'évaluation en vigueur au collège,

Il est proposé

1. Que soit mis sur pied un comité conjoint CÉ-CRT dont le mandat sera de superviser l'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation de l'enseignement.
2. Que ce processus respecte, notamment et entre autres, les paramètres suivants :
  - Qu'on revoie la politique de fond en comble afin d'éliminer toute ambiguïté quant à son caractère strictement formatif;
  - Que la mise au point de chacune des composantes du processus d'évaluation soit effectuée en collaboration entre le comité et des experts externes reconnus par leur milieu et par les professeur-e-s;
  - Que chacune de ces composantes soit approuvée par les professeur-e-s;
  - Que la Direction du collège convienne de modalités effectives de soutien dans une perspective formative;
  - Qu'il devienne un moyen crédible d'amélioration de la relation pédagogique et de valorisation des professeur-e-s.
3. Que toute évaluation du personnel enseignant en vertu de la politique actuelle soit suspendue.

Le considérant fait bien sûr référence au discours critique des professeur-e-s depuis plus de dix ans et aux rapports de Mme Bernard et de Mme Hurteau, les deux expertes en mesures et évaluation retenues pour analyser le processus mis au point par le CIREPE. Les résolutions qui le suivent sont en fait dictées par les recommandations de ces deux expertes. Le considérant et le contenu des résolutions tiennent aussi compte des résultats obtenus par le consultant engagé par la Direction du collège au moment d'évaluer l'application de la politique en 2004

1. Que soit mis sur pied un comité conjoint CÉ-CRT dont le mandat sera de superviser l'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation de l'enseignement.

Cette première résolution doit être envisagée dans deux perspectives : les membres du syndicat des professeur-e-s croient au principe de l'évaluation de l'enseignement et sont prêts à travailler à mettre sur pied un processus respectueux et utile dont les finalités sont tournées vers l'amélioration de l'exercice pédagogique aussi bien pour les étudiants que pour les professeur-e-s, ainsi que vers la valorisation de ceux-ci.

2. Que ce processus respecte, notamment et entre autres, les paramètres suivants :
  - Qu'on revoie la politique de fond en comble afin d'éliminer toute ambiguïté quant à son caractère strictement formatif;
  - Que la mise au point de chacune des composantes du processus d'évaluation soit effectuée en collaboration entre le comité et des experts externes reconnus par leur milieu et par les professeur-e-s;
  - Que chacune de ces composantes soit approuvée par les professeur-e-s;
  - Que la Direction du collège convienne de modalités effectives de soutien dans une perspective formative;
  - Qu'il devienne un moyen crédible d'amélioration de la relation pédagogique et de valorisation des professeur-e-s.

Dans l'ensemble, cette résolution vise à fixer les balises dans lesquelles un processus d'évaluation de l'enseignement devrait être conçu. Elle cherche à assurer que les finalités énoncées et les moyens mis en place pour les atteindre correspondent. Elle vise également à ce que des experts reconnus, choisis en collaboration avec les professeur-e-s, puissent être consultés; après tout, si c'est nous qui avons à vivre avec le processus, il est normal que nous ayons notre mot à dire. Finalement, elle cherche à

exprimer clairement ce que tous les professeur-e-s vivent tous les jours dans leur enseignement : que toute forme d'évaluation qui mène à des ajustements n'a pas de valeur formative si elle ne prévoit pas de mesures concrètes de soutien.

3. Que toute évaluation du personnel enseignant en vertu de la politique actuelle soit suspendue.

La dernière résolution s'appuie aussi sur les recommandations des expertes, notamment celles de Mme Bernard. Elle s'appuie sur le fait que, depuis plus de dix ans, session après session, plusieurs d'entre nous, que les conclusions de leur évaluation soient bonnes ou moins bonnes, souffrent à cause de ce processus. N'y a-t-il pas de meilleur moyen que la souffrance pour générer une volonté d'amélioration pédagogique? La résolution ne dit pas que nous ne voulons pas être évalués, elle dit que nous voulons l'être convenablement, que nous le méritons.

Le 16 décembre dernier apparaissait à l'ordre du jour de la Commission des études un point *Évaluation du personnel enseignant*. Rappelons que la présidente de la Commission des études s'était fermement opposée à ce que ce point soit ajouté au calendrier des travaux de l'année en cours. Contrairement à ce qui est l'usage, le vice-président de la Commission et représentant du syndicat en matière de pédagogie a fait la présentation de ce point à la suite de quoi il a présenté les trois résolutions émanant du corps enseignant. La présidente a alors pris la parole pour faire la lecture d'un texte où, en plus de lancer des accusations contre le syndicat des professeurs (elle a notamment parlé de «propos mensongers», de «mépris à l'égard du personnel» et de «malhonnêteté intellectuelle»), elle a déclaré considérer que la Commission des études n'avait pas le droit de discuter d'évaluation, que cela lui était même formellement interdit, et qu'en conséquence, elle déclarait la séance levée. Elle a ensuite quitté avec la directrice adjointe des études. Tous les autres membres sont demeurés à leur place et les discussions se sont poursuivies. Le vice-président a précisé que selon le règlement numéro un du collège, la Commission avait tout pouvoir de discuter de tout dossier à incidence pédagogique, ce qu'a confirmé le président d'assemblée.

L'exécutif a rencontré la Direction le 18 décembre et le 11 janvier derniers. On nous a demandé de retirer les résolutions de l'assemblée générale. On nous a aussi indiqué qu'on serait disposé à aborder le dossier de l'évaluation de l'enseignement dans les années à venir.

En attendant une volonté plus claire de dialogue, il importe plus que jamais que nous soyons tous mobilisés autour de ce dossier. Des collègues

en souffrent et bien peu en retirent satisfaction, valorisation et occasion d'améliorer leur pédagogie comme ce devrait être le cas. Cela fait plus de dix ans que les différents exécutifs et de nombreux professeurs tentent d'en discuter ouvertement avec la Direction qui se retranche derrière les statistiques du CIREPE pour esquiver la responsabilité d'ouvrir le débat. Quand on le questionne sur la possibilité de tels problèmes, le CIREPE quant à lui se retranche derrière ce que son directeur appelle le « secret industriel » ou alors son contrat confidentiel avec le Collège.

Il est temps que les spécialistes de l'enseignement que nous sommes aient leur mot à dire sur l'évaluation de l'enseignement, d'autant plus quand on lit le dépôt patronal du 17 décembre dernier et qu'on y constate la volonté du Comité patronal de négociation des collèges de lier évaluation et reddition de compte. C'est pourquoi nous tenions à faire cette mise au point. Nous tenons aussi à vous inviter à discuter des mesures à prendre en département pour donner suite aux résolutions, en particulier à la troisième. À titre indicatif, vous trouverez plus bas un exemple de mesures votées à l'unanimité dans un département. Nous profitons aussi de l'occasion pour vous informer que la cantine syndicale passera bientôt vous voir.

Solidairement vôtre,

L'exécutif.

#### Résolution d'un département

*Considérant que l'assemblée des professeurs du Collège François-Xavier-Garneau du 15 décembre 2009 a exprimé une volonté unanime de suspendre l'évaluation du personnel enseignant en vigueur au collège et de mettre sur pied un comité conjoint CÉ-CRT dont le mandat serait de superviser l'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation de l'enseignement,*

*il est proposé de suspendre la participation du département au processus de l'évaluation de l'enseignement en vigueur au collège.*

## Rétablir les faits

Le 21 janvier dernier, la Direction du collège faisait parvenir à tous les professeurs du collège une longue lettre où il était question de la Commission des études. Cette lettre contient des informations, des allégations et des accusations qu'il est de notre devoir de nuancer ou de réfuter ici, dans un souci de responsabilité et de transparence à l'égard de nos membres,

surtout, pour le bien-être de l'ensemble de la communauté collégiale.

On indique d'entrée de jeu la teneur de propos qu'aurait tenu la Directrice des études à la Commission des études (CÉ) du 16 décembre dernier, au point Évaluation du personnel enseignant. Elle a alors été agressive, accusatrice et a commenté un communiqué de l'exécutif du 4 décembre précédent. Si elle prétend avoir exprimé clairement ce qui l'inquiétait en regard du fonctionnement de la CÉ, les membres présents ont plutôt été saisi par l'agressivité de son propos sur l'évaluation.

On indique ensuite que la Direction aurait «dans un premier temps communiqué directement ces préoccupations à l'Exécutif du Syndicat des professeur-e-s du Collège au cours de rencontres récentes.» Les deux rencontres auxquelles on fait alors référence ont bel et bien eu lieu les 18 décembre et 11 janvier derniers. La première a été initiée par l'exécutif. La seconde devait donner suite à la première. Il y avait trois sujets de prévus : représentation, évaluation et communication.

Notons aussi que la Direction, qui parle beaucoup de loi et de règlement, semble oublier qu'une entente intervenue le 22 novembre 2007 avec le syndicat prévoit que «lorsqu'il y a blocage sur une question cruciale touchant les professeurs à la CÉ, les parties conviennent qu'il y a une rencontre entre la Direction du Collège et l'Exécutif du Syndicat pour tenter de régler le litige». Dans le mécontentement exprimé par la Direction, jamais nous n'avons senti de réelle volonté de dialogue pour régler la question de fond.

On affirme ensuite que les représentants des professeur-e-s «insist[ent] pour inscrire à l'ordre du jour de la CÉ des matières qui ne relèvent pas de sa compétence». Les demandes des professeurs ont été d'ajouter trois sujets au plan de travail : le programme de mentorat, une discussion sur les étudiants à profil particulier, l'évaluation du personnel enseignant. Ils ont aussi proposé que l'on effectue un retour sur les nouvelles modalités d'adoption des procès-verbaux. Comme on peut le constater à la lecture du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2009, tous ces points ont été **adoptés à l'unanimité** par les membres de la Commission des études.

Sur la question de la représentativité, ce que la loi et la convention collective précisent, c'est que toute entente locale effectuée dans le respect des précédentes s'applique. Comme l'arrangement de 2007 qui précise la composition de la CÉ auquel la Direction fait référence a été mise de l'avant par la Direction et acceptée par le syndicat, on comprend mal pourquoi il ne fait soudain plus l'affaire de la Direction.

La Direction lance ensuite l'idée qu'elle permettrait que l'exécutif prenne beaucoup plus de libérations que ce qui est prévu à la convention collective. Encore une fois, il est prévu qu'un minimum de 1 ETC doit servir à cette fin; la moyenne dans le réseau tourne oscille entre 0,75% et 1,25% des ETC à l'enseignement, ce qui donnerait entre 3,1 et 5 ETC si on l'appliquait ici.

Avant de prendre un ton menaçant, la Direction passe ensuite plus de deux pages à prétendre que le Syndicat des professeurs, à travers son vice-président à la pédagogie, manque de respect à l'égard de l'ensemble des membres de la Commission des études. Il nous semble inutile de répondre à de vaines accusations qui ne cherchent qu'à discréditer un individu plutôt qu'à entamer des discussions sur le fond du problème. Cependant, nous voulons rapporter ici des propos tenus par la présidente de la Commission, tels qu'ils ont été inscrits au procès verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2008, sur la question du réinvestissement fédéral en éducation: « Dans la situation où des propositions seraient votées, la DÉ répond qu' "elle ne se sentirait pas liée par les décisions prises sur ce point". La DÉ ajoute qu'avoir su, elle l'aurait inscrit dans la rubrique « Information » afin d'éviter qu'on prenne des décisions ou un vote. »

Rappelons ici que la Commission des études est une assemblée délibérante et que, à ce titre, elle peut formuler des propositions sur tout sujet qui y est débattu. Extrait du procès-verbal du 7 octobre dernier :

**Qu'un point intitulé « Échanges et discussions sur l'évaluation du personnel enseignant » soit ajouté à la réunion du 16 décembre 2009.**

La présidente de la Commission des études donne les raisons pour lesquelles elle ne peut répondre favorablement à cette demande. La principale raison invoquée est le manque de temps et de ressources pour préparer ce sujet. Les membres réagissent à sa réponse.

Dans le but de s'assurer qu'aucune proposition ne puisse être formulée sur ce sujet,

**Il est proposé** par Danielle Malboeuf, appuyée par Lyne Beaudoin :

**Que le mot « uniquement » soit ajouté à ce sous-amendement.**

S'opposer à ce que des propositions puissent être déposées va à l'encontre du mandat de la Commission tel que défini dans le règlement numéro 1 du collège et va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du code Morin, désigné dans le même règlement comme s'appliquant aux assemblées

de la Commission.

Finalement, nous ne pouvons nous empêcher de constater que, dans ce long courrier, la Direction parle de mépris à l'égard des professeur-e-s de la part du syndicat qui ne leur permet pas de s'exprimer mais elle ajoute plus loin que les professeur-e-s « ont été embauchés [...] aussi parce qu'ils sont capables d'analyser et de penser par eux-mêmes ». Ils sont capables de penser par eux-mêmes, mais suivent docilement ce que le syndicat leur demande? Où serait donc parti leur sens critique? C'est à se demander où niche le mépris.

Une fois ces faits rétablis, tous les membres de l'exécutif syndical réitèrent leur volonté de dialogue avec tous les intervenants du collège, pour le bien de l'ensemble du collège, des étudiants aux cadres, en passant par les professionnels et le personnel de soutien. Il serait souhaitable qu'il en soit ainsi.

**spcfxg** | Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garnier

# 40<sup>e</sup> anniversaire

À l'instar du sympathique 5 à 7 qui lançait admirablement nos festivités, tout est mis en œuvre pour vous mitonner un événement incontournable!

On fête!	Où, quand, comment?	Sous la dent
<p><b>Coquetel de bienvenue</b></p> <p><b>Souper</b></p> <p><b>Musique d'ambiance</b> (band du 5 à 7)</p> <p><b>Diaporama</b></p> <p><b>Soirée dansante</b> (The Swing Kids)</p> <p><b>Surprises et plus encore!</b></p>	<p><b>Lieu :</b> Musée de la civilisation 85, rue Dalhousie Québec (Québec) G1K 7A6</p> <p><b>Date :</b> Vendredi 19 février 2010</p> <p><b>Heure d'arrivée :</b> 18 h 00</p> <p><b>Stationnement :</b> Facilement accessible à proximité du musée</p> <p><b>Inscription :</b> Au poste 2321 ou à <a href="mailto:localsyndical@spcfxg.qc.ca">localsyndical@spcfxg.qc.ca</a>, au plus tard le 12 février à 16 h 00. N'oubliez pas de confirmer votre choix de plat principal.</p>	<p><b>Aviatic</b> <small>RESTOPARTAGE</small> <b>Entrée froide</b> Terrine de canard aux pommes, moutarde de Meaux et Calvados</p> <p><b>Potage</b> Potage Crécy épicé au cari de Madras</p> <p><b>Plats principaux</b> Koulibiac de saumon au vin blanc et aneth, fricassée de légumes au parfum d'orange ou Médallions de poulet de grain rôtis aux herbes et citron, tombée de petits légumes et gratin de pommes de terre</p> <p><b>Le bec sucré</b> Dessert surprenant</p>

Photo : Musée de la civilisation

# Colloque

## Mois de l'histoire des noirs

*Le Collège François-Xavier-Garneau et le comité organisateur lancent un appel à communications pour le IXe colloque du Mois de l'Histoire des Noirs. L'activité se déroulera au Collège François-Xavier-Garneau du 23 au 27 février 2010 et portera sur le thème :*

L'État confronté à la diversité des cultures

La question des différences culturelles occupe, aujourd'hui, une place prépondérante dans les discussions publiques, aussi bien au Canada que partout ailleurs, dans le monde. Ce renouveau de l'intérêt pour les questions d'identité, est contemporain d'un phénomène beaucoup plus vaste, la mondialisation, considérée, selon les points de vue, tantôt comme une chance pour l'expression de la diversité des cultures, tantôt comme une gigantesque entreprise d'uniformisation de ces dernières et des modes de vie qu'elles expriment. Dans tous les cas, quelle que soit l'acuité de l'opposition, entre diverses conceptions de la mondialisation, il est difficile de ne pas s'apercevoir qu'elle remet à l'ordre du jour des questions aussi sensibles que celles des particularités culturelles. Comment et sur quelles bases, peut-on prendre acte de ces particularités, sans faire bon marché de l'universel? Cette interrogation sonne comme un double défi à relever aussi bien sur les plans international que national.

Au Canada et au Québec, par exemple, le multiculturalisme et l'interculturalisme permettent de gérer depuis une quarantaine d'années, les problèmes posés par le pluralisme culturel dans l'espace public. Il est important que nos étudiants et le public apprennent à définir, avec toute la rigueur qui s'impose, ces deux concepts et qu'ils en maîtrisent les enjeux. On aimerait d'abord dire qu'ils répondent, au départ, à des préoccupations aussi bien politiques que philosophiques liées à la définition de la citoyenneté. Quelles sont ces préoccupations? Comment prennent-elles corps au Canada en général et au Québec, en particulier? Comment expliquer les réceptions contrastées dont elles font souvent l'objet dans l'espace public et les malentendus que ces réceptions génèrent? Même lorsque cela n'était pas affirmé explicitement, ces deux concepts étaient en arrière-plan de tout le débat sur la religion, pendant les travaux de la Commission Bouchard-Taylor.

Comment se pose cette question de la religion, pour les communautés noi-

res au sein desquelles, on retrouve aussi, bon nombre de musulmans? Mais la question n'est pas seulement religieuse. Elle engage tous les aspects de la culture. Que l'on vienne des Antilles ou d'Afrique, que l'on soit chrétien ou musulman, on peut être confronté aux problèmes de l'intégration perçus, des points de vue de l'interculturalisme et du multiculturalisme. Peut-on, sur cette question, établir des éléments de comparaison, entre les communautés noires et d'autres communautés? On pourrait, par exemple, à cette occasion, interroger aussi bien les suites qui ont été données au Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires que celles données au Rapport de la Commission Bouchard-Taylor.

Cette question ne se pose pas seulement à l'échelle nationale. Elle concerne les différentes politiques d'accueil et d'intégration, de soutien et d'éducation interculturelle, mises en place, ces dernières années, par les collègues, en général et notre collègue, en particulier. Comment les collègues peuvent-ils aider, en tant qu'établissements d'enseignement supérieur, à préciser le sens des concepts d'interculturalisme et de multiculturalisme, et surtout à réfléchir sur les incidences réelles de ces concepts dans les relations entre les citoyens. Le danger, en cette matière, serait de croire que les problèmes générés par ces deux concepts ne se posent qu'à Montréal et dans sa grande région. Pourtant, la ville de Québec n'échappe pas à ces problèmes. Notre collègue qui a accumulé une longue expérience sur ce genre de question, peut contribuer, à ce propos, au dialogue entre les citoyens de diverses origines. Nous voudrions profiter des quarante ans du collègue pour faire le bilan de son rôle dans ce champ de questions et tracer quelques perspectives de réflexion.

Enfin, on aimerait souligner que l'histoire des pays d'Afrique rend compte, sur un mode particulièrement dramatique, des problèmes posés par le multiculturalisme et l'interculturalisme alors même que ces concepts y sont très peu usités. Qu'en est-il, en 2010, cinquante ans, après l'accession de ces pays d'Afrique à l'indépendance?

**Le 31 mars 2010 approche à grands pas!**

**Un règlement est possible, mais notre  
mobilisation est nécessaire!**

- ⇒ Le 12 février : opération signets
- ⇒ Le 22 février : manifestation à Québec

# Lettre d'un professeur à son président de syndicat

« Au royaume de l'égo, le démon borgne est roi. »

« Tourner le dos à tout ce qui transcende le moi, c'est justement supprimer les conditions de signification et courtiser du coup la futilité.»

Charles Taylor

Bonjour Monsieur le président,

Dans le contexte des dernières semaines, je peux facilement imaginer que s'exprimer librement sur le délicat sujet de l'évaluation de l'enseignement devient pour l'exécutif une performance de funambule par une journée de grand vent.

Je viens donc prêter main forte.

Déjà une dizaine d'années nous sépare du moment où nous, professeurs, avons entrepris d'exprimer nos insatisfactions sur le processus d'évaluation et que l'administration et le CIREPE font la sourde oreille à notre recherche de dialogue. Ceux-ci préfèrent afficher une attitude jovialiste pour éviter de remettre en question un processus superficiellement astiqué.

C'est à se demander en quoi une démarche partagée et respectueuse pourrait nuire à cette image que nous souhaitons tout aussi bonne?

L'image de notre collègue se portera-elle mieux si on s'acharne à défendre des pratiques qui recèlent d'importantes lacunes?

Nous sommes fiers de notre collègue et nous voulons aussi demeurer fiers d'être des professeurs respectueusement épaulés par leur Direction.

Ainsi, fatigués du discours dans lequel tout va pour le mieux, nous avons haussé les enchères et la pression. Devant l'incessante non re-

connaissance de notre crédibilité dans le dossier de l'évaluation, nous avons décidé de faire appel à d'éminents et rigoureux spécialistes en docimologie. Ceux-ci sont venus corroborer nos prétentions et plus encore, ils ont apporté une critique plus inquiétante que ce que nous avions nous-mêmes envisagée.

Nous avons cru à tort que ces solides avis ébranleraient le discours inflexible et uniforme de notre Direction.

La réponse marteau n'a pas manqué de venir pour nous partager, à l'instar de ce qu'ils nous reprochent, un point de vue concerté et unanime. De longs textes pour dire essentiellement que, et j'en traduis ici ma compréhension :

« Nous sommes les patrons et nous savons ce qui est bon pour vous. »

« Toute opposition à notre vision unilatérale de l'évaluation sera considérée comme de l'insubordination et passible d'éventuelles représailles. »

« Nous sommes prêts à dialoguer que si vous nous écoutez et vous nous obéissez au doigt et là l'œil. »

« Nous avons une telle confiance dans le processus d'évaluation que nous vous l'imposons de force par notre sacrosaint droit de gérance. »

« Vos représentants abusent de malhonnêteté intellectuelle, ils vous manipulent comme de vulgaires pantins, ils ne respectent pas votre capacité de penser et d'agir. Capacité de penser que nous vous reconnaissons par ailleurs très grande. » Quel paradoxe!

Ma mère me disait souvent, « Si on vaut une risée, on vaut pas grand-chose ! »

« S'il faut, pour faire taire cette opposition à nos pratiques d'évaluation et tuer dans l'œuf les frauduleuses manœuvres des représentants syndicaux, nous diminuerons la représentation des professeurs à la Commission des études et prendrons le plein contrôle de leur nomination. » Auront-ils ainsi réglé les problèmes de fond et fait disparaître tout esprit critique? Que de vaines illusions!

Est aussi reproché aux professeurs d'organiser une réflexion et des actions collectives autour d'un dossier (l'évaluation des enseignements) qui nous concerne individuellement et collectivement et qui a des répercussions au premier chef sur la collectivité étudiante. Dans toute cette charge de la haute Direction, il ne semble s'allumer aucune conscience que ce qu'ils nous demandent, c'est d'adopter aveuglément et sous le bâillon, une vision monologique de l'évaluation et qu'ainsi ils nous considèrent froidement que comme les instruments de leur égotiste projet.

Qu'aurons-nous à nous mettre sous la dent en assemblée générale?

Après notre demande de dialogue, après notre demande de revoir avec sérieux le processus d'évaluation et après notre demande de suspendre un processus inadéquat qui se cache derrière de confidentielles portes closes et derrière des intrigues qui relèvent du secret industriel. N'aurons-nous obtenu que ce désolant discours péremptoire tissé de menaces non voilées? De plus, sous un tel règne de peur, il nous faudrait, selon leur volonté, rentrer dans les rangs la queue entre les deux jambes et espérer que de cette humiliation naisse un rapport dialogique sincère et fructueux?

Quand reprendrons-nous conscience que l'épanouissement harmonieux des uns ne peut se faire que par la contribution nécessaire et respectueuse de l'autre?

On nous imagine à genou au service de l'autre. Cela ne pourrait-il pas se faire tout aussi bien debout?

Signé Hg

Bonjour Monsieur Hg,

Le président ne peut que se réjouir de la libre expression des idées de tous ceux qui le désirent!

Pierre Mercure

Syndicat des professeur-e-s  
du Collège François-Xavier-Garneau  
1640, boulevard de l'Entente  
Québec (Québec) G1S 4S3

Téléphone :  
418-688-8310, poste 2321

Télécopie :  
418-527-5717

Courriel :  
localsyndical@spcfxg.qc.ca

---

Retrouvez-nous sur le web!  
[www.spcfsg.qc.ca](http://www.spcfsg.qc.ca)

---

#### Équipe éditoriale

Rédaction et correction :  
Marc Rochette

Mise en page :  
Caroline Greffard

Collaboration :  
Dominique Bélanger  
Pierre Mercure  
François C. Robidoux

Le contenu des textes engage  
uniquement leurs auteur-e-s.

Jean Charest, l'été dernier, à propos de la santé économique du Québec : « **Le Québec s'en sort mieux que partout ailleurs sur la planète.** »

Les offres salariales du gouvernement **québécois** :

**5 % sur 5 ans.**

**L'Ontario**, qui reçoit depuis peu de la péréquation (paiements de transfert pour les provinces les plus mal en point), offre à ses professeurs de collège :

**5,75 % sur 3 ans.**

Le syndicat des professeurs ontariens, outré par les offres patronales, **détient un mandat de grève** et demande l'appui des professeurs québécois.

**Au menu de l'assemblée générale du 15 février prochain :**

- **Évaluation**
- **Avis de motion - Fonds de grève**
- **Réactions au plan stratégique 2009-2014**
- **Politique des TIC**

Le 17 décembre, la Direction générale lançait la consultation, jusqu'au 28 janvier, sur le plan stratégique 2009-2014. En janvier, le syndicat leur indiquait que le délai de consultation n'était pas raisonnable. On nous accordait alors deux jours de plus pour consulter nos membres.

**À l'impossible, nul n'est tenu.**